

02/04/2019



En partenariat avec le Festival Quai des Bulles, l'ADAGP lance son appel à candidature pour la Révélation «BD».

Les candidats peuvent déposer leur dossier avant le 31 mai 2019.

Depuis 4 ans, **la Révélation BD de l'ADAGP**, société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques, en partenariat avec le festival **Quai des Bulles** (Saint-Malo), **valorise et encourage le travail des jeunes auteurs de bande dessinée**.

Une somme de 5.000 euros, un portrait filmé et diffusé sur le site d'Arte ainsi qu'une présentation dédiée sur les cimaises de l'ADAGP constituent la dotation de ce prix.



### La sélection

En juin 2019, un jury composé des organisateurs de Quai des Bulles et de professionnels sélectionnera dix auteurs, répondant aux critères d'éligibilité suivants :

- auteur complet sur le livre sélectionné (dessin + scénario) ;
- travaillant ou résidant en Europe et Suisse ;
- ayant publié professionnellement 3 albums maximum ;
- dont au moins un entre le 1er juin 2018 et le 31 mai 2019.

Pour candidater, il suffit d'envoyer le(s) ouvrage(s) qui correspondent à ces critères, **avant le 31 mai 2019 à** :

Florian AUBIN / Directeur opérationnel

Association Quai des Bulles - BP 40652 - 35406 Saint-Malo Cedex

02 85 85 65 30 - [florian@quaidesbulles.com](mailto:florian@quaidesbulles.com) [1]

À l'issue de la sélection, un jury composé d'artistes, de journalistes et de professionnels, désignera

le/la lauréat(e).

Il/Elle sera célébré(e) pendant le prochain festival Quai des Bulles, en **octobre 2019**.

### **Les lauréats des Révélations BD précédentes**

2016 : Néjib - *Stupor Mundi*, éditions Gallimard BD

2017 : Robin Cousin - *Le profil de Jean Melville*, éditions FLBLB

2018 : Aniss El Hamouri - *Comme un frisson*, éditions Vide Cocagne



### **À propos de l'ADAGP**

*Plus de 1 100 auteurs de BD et de manga sont membres de l'ADAGP, qui perçoit et répartit les droits collectifs qui leurs sont dus (droits de photocopie, rémunération pour copie privée, télévision par câble, prêt en bibliothèque, usages pédagogiques...). Créée en 1953 par des artistes, l'ADAGP représente 170 000 auteurs de tous pays, dans toutes les disciplines des arts visuels. Forte d'un réseau mondial de près de 50 sociétés sœurs, l'ADAGP gère l'ensemble des droits patrimoniaux reconnus aux auteurs (droit de suite, droit de reproduction, droit de représentation, droits collectifs), pour tous les modes d'exploitation : livre, presse, produits dérivés, expositions, ventes aux enchères et en galerie, télévision, sites Internet, etc...*

*L'ADAGP encourage la scène créative en initiant et/ou en soutenant financièrement des projets propres à valoriser les arts visuels et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.*

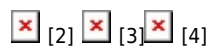


### **À propos de Quai des Bulles**

*Quai Des Bulles a pour objectif la valorisation de la Bande Dessinée et de l'Image Projetée. Aussi l'association s'inscrit-elle dans une politique en faveur du Livre et de la Lecture, en participant en tant que manifestation littéraire et structure associative, à la création, à la diffusion artistique et à la valorisation de la Bande Dessinée dans toute sa diversité et sa spécificité auprès de différents publics.*

*Aujourd'hui Quai des Bulles est devenu le 2ème festival BD en France en termes de fréquentation, en accueillant notamment près de 41.000 visiteurs sur 3 jours lors de la dernière édition...*

*Pour être informés des partenariats culturels de l'ADAGP, n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux :*



[Retour à la liste des articles](#) [5]

---

### **Links**

[1] <mailto:florian@quaideshbulles.com>

[2] <https://www.facebook.com/adagp.fr/>

[3] [https://www.instagram.com/adagp\\_/?hl=fr](https://www.instagram.com/adagp_/?hl=fr)

[4] [https://twitter.com/Adagp\\_](https://twitter.com/Adagp_)

[5] <https://www.adagp.fr/fr/actualites>